

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**  
**Avenant n°2 à la**  
**convention avec l'Ecole**  
**Nationale d'Architecture**  
**de Clermont-Ferrand**  
**(ENSACF)**

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

**SEANCE DU MARDI 24 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre 2023 à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 18 octobre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous  
la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Vincent PETITJEAN,  
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA,  
Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Christophe  
MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Serap ALP, Farida LAID, Bernard  
DUNIAT, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU  
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,  
Michel COMBRONDE à David DEROSSIS  
Monique MORENO à Martine MUNOZ,  
Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR  
Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Monique DURAND-PRADAT

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION AVEC L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE CLERMONT-FERRAND (ENSACF)**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Considérant** la convention de partenariat entre l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF) et la Ville de Thiers signée le 16 mars 2020, couvrant les années universitaires jusqu'en 2024-2025 ;

Cette action prend la forme d'un chantier-école qui se tient chaque année entre les mois de février et mai.

La Ville de Thiers consacre un budget de 35 000 euros TTC à cette action, afin de permettre la réalisation de travaux dans le cadre de ce chantier-école.

Les micro-chantiers aident à comprendre (et à toucher de près), les "bonnes pratiques" en matière de :

- Restauration et assainissement du bâti ancien, techniques de construction,
- Matériaux biosourcés et géo-sourcés, réemploi, recyclage, architecture contemporaine dans des contextes patrimoniaux,
- Revitalisation des petites villes.

En 2022-2023, 5 ateliers ont été mis en place :

- Analyse architecturale et état de conservation : production de relevés et d'une maquette ;
- Structure, porosité, système de distribution : sondages, étude structure ;
- Enveloppes, façades, seuils, enduits, traversées : percement dans un mur, purge d'enduit et mise en œuvre du nouvel enduit ;
- Menuiserie extérieure, système d'occultation, contrôle des apports solaires : relevés des baies, calfeutrement, conception des menuiseries et suivi de leur fabrication ;
- Pôle de revitalisation urbaine, R+3 et couvrement de l'espace : isolation thermique par l'intérieur, réflexion sur la remise en place de radiateurs.

Après 2 années universitaires, il est proposé de faire un avenant à la convention afin de l'ajuster pour être au plus près de ce qui est mis en œuvre, notamment d'élargir l'intervention de l'ENSACF auprès des deux lycées Jean Zay et Germaine Tillion.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**


- **Approuve** l'avenant n°2 à la convention avec l'ENSACF ;
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Monique DURAND-PRADAT

Le Maire,



Stéphane RODIER